



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mai 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint ma lettre du 20 mai 2004, adressée au Secrétaire général concernant la situation humanitaire dans le Darfour (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Elfatih Erwa



**Annexe à la lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant à la réunion que j'ai eue avec vous le 17 mai 2004 concernant la situation humanitaire dans le Darfour, j'ai suivi de près avec mon gouvernement toutes les questions soulevées lors de ladite réunion et qui avaient été discutées auparavant dans le message que vous aviez adressé à S. E. le Président de la République.

Bien que je n'ai pas encore reçu du Bureau de la coordination des affaires humanitaires la liste des 65 demandes de visa qui seraient encore en attente, j'ai le plaisir de vous informer à ce propos que mon gouvernement, en vue de résoudre ces questions, a décidé aujourd'hui de prendre les mesures suivantes :

1. Accorder un visa d'entrée dans les 48 heures à tous les membres du personnel humanitaire des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales internationales;
2. Suspendre les procédures d'autorisation de voyage pour se rendre au Darfour; à présent, il suffit d'aviser le Ministère des affaires humanitaires;
3. L'engagement de continuer à prendre de nouvelles mesures en vue de faciliter l'entrée du matériel importé en vue de servir à des fins humanitaires;
4. Les mesures ci-mentionnées entreront en vigueur le lundi 24 mai 2004;
5. Le Gouvernement soudanais a lancé un appel à l'Union africaine pour qu'elle accélère le déploiement des observateurs du cessez-le-feu, mesure importante visant à faciliter les activités humanitaires;
6. Le Gouvernement a exhorté les habitants à rentrer dans leurs foyers, affirmant l'engagement qu'il avait pris d'assurer leur sécurité et leur protection. À ce propos, le Ministère de l'intérieur a élaboré un plan de sécurité spécial en vue d'atteindre cet objectif.

Veillez trouver ci-joint le communiqué publié aujourd'hui sur ces nouvelles mesures par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère des affaires humanitaires.

Tout en vous informant de cette évolution positive, je tiens à réaffirmer l'engagement de mon gouvernement de continuer à coopérer pleinement avec les Nations Unies et la communauté internationale en vue d'améliorer la situation humanitaire de ses citoyens.

Le Représentant permanent
(Signé) Elfatih Erwa

Pièce jointe

[Original : arabe]

Au nom de Dieu : le Clément, le Miséricordieux

Déclaration conjointe du Ministère des affaires étrangères et du Ministère des affaires humanitaires sur l'acheminement de l'aide humanitaire au Darfour

Le Gouvernement, eu égard aux responsabilités nationales qui sont les siennes s'agissant de la fourniture de l'aide humanitaire aux citoyens dans le Darfour, réaffirmant son engagement en faveur de l'application du Protocole relatif à l'acheminement de l'aide humanitaire et de l'accord de cessez-le-feu, signés tous deux à N'Djamena le 8 avril 2004, est conscient que les citoyens ont besoin de recevoir l'aide humanitaire et qu'il faut leur permettre de retourner dans leurs foyers et de se remettre aux récoltes, désireux d'atténuer les répercussions de la guerre et de faciliter la tâche des partenaires du Soudan dans le domaine humanitaire, a décidé, comme précisé ci-après :

1. D'accorder au personnel humanitaire dans le Darfour qui relève des agences spécialisées des Nations Unies, des donateurs, de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales, un visa d'entrée qui sera délivré directement par les missions diplomatiques du Soudan à l'étranger dans les 48 heures suivant la présentation de la demande de visa, pour une durée de trois mois;
2. De suspendre les procédures appliquées concernant les autorisations de se rendre dans le Darfour pour une durée de trois mois, étant suffisant d'obtenir un visa d'entrée et d'informer le Ministère des affaires humanitaires du nom de la personne concernée et du programme de la mission;
3. De continuer à prendre des mesures en vue de faciliter l'entrée au Darfour du matériel nécessaire à des fins humanitaires par les parties spécialisées;
4. Ces procédures entreront en vigueur le lundi 24 mai 2004;
5. Pour de plus amples détails, il convient de contacter le Ministère des affaires humanitaires.

Le Gouvernement soudanais, en harmonie avec cette ouverture visant à faciliter l'action humanitaire, a appelé l'Union africaine à accélérer le déploiement d'observateurs du cessez-le-feu au Darfour en vue de faciliter l'aide humanitaire et de contribuer à renforcer la stabilité dans la région. De même, le Gouvernement a lancé un appel aux habitants pour qu'ils rentrent rapidement dans leurs foyers, réaffirmant son engagement d'appliquer le plan du Ministère de l'intérieur visant à assurer leur sécurité et leur protection.